

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 14 (1943)

Heft: 12

Rubrik: Annexes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fort mal nommé. Au policier armé du crayon et du bloc-notes pour dresser procès-verbal, a fait place le chef d'exploitation chargé des travaux de culture, des nettoyements sélectifs dans les jeunes peuplements, de l'organisation des coupes, de l'entretien des chemins.

Encore faut-il que chacun d'eux ait la possibilité matérielle d'appliquer les principes de la sylviculture moderne. Quand je vous dirai qu'en 1882, c'est-à-dire avant que ne commence l'évolution remarquable dont nous avons parlé, le canton de Berne comptait 18 arrondissements, qu'il en avait 19 en 1905, et qu'il en compte aujourd'hui... 19 exactement, vous comprendrez pourquoi je parlais d'un cahier des charges théorique.

Lorsqu'un particulier place sa fortune au taux de 1% alors qu'il en pourrait tirer 5% sans risques supplémentaires personne ne songeait à lui en faire grief, mais on rit de lui. Il en va autrement d'un patrimoine public. Pour que nos forêts publiques produisent le plus et le mieux possible, il faut les livrer à la culture intensive que seule permet la *gestion directe* par l'agent forestier. Cette gestion directe existe déjà pour les forêts domaniales et pour quelques rares forêts communales. Il faut l'étendre à toutes les autres, si nous ne voulons pas laisser inutilisées des énergies que la nature met gratuitement à notre disposition. La guerre et les surexploitations qu'elle exige de la forêt suisse ne fait que rendre plus urgente la résolution d'un problème posé depuis longtemps, car seule la culture intensive et la gestion directe nous permettront de limiter les dommages et de reconstituer la force productive de nos boisés.

A. BOURQUIN

ANNEXES

Extrait du 11^{me} Rapport annuel du Comité du Parc Jurassien de la Combe-Grède

Ce rapport fait suite à celui du 20 juillet 1942.

Le Comité n'a subi qu'une modification : le vice-président, M. Robert Bourquin, démissionnaire pour raisons de santé, est remplacé par M. Fernand Pauli, industriel à Villeret.

Les pourparlers pour la location des diverses parcelles de tourbières aux Pontins et leur mise sous protection n'ont que par-

tiellement abouti. Un des propriétaires a fait drainer pour satisfaire aux exigences du plan Wahlen, l'autre a loué son marais pour y extraire un combustible que l'on croyait épuisé depuis longtemps. Un troisième enfin comprenant la valeur des arguments du Comité du Parc a immédiatement licencié le personnel engagé pour l'extraction de la tourbe et a revendu l'outillage. Il a signé une convention par laquelle il remet au Comité de la Combe-Grède environ 7 ha. de tourbière, au stade originel, pour une période de 50 ans et sans exiger la moindre indemnité annuelle.

Le canton de Neuchâtel, répondant à notre ardent désir, s'est décidé à mettre sous protection avec interdiction d'y chasser et d'y cueillir des plantes toute la merveilleuse Combe-Biosse qui touche le Parc de Combe-Grède. Celui-ci prend donc une forme intercantonale, ce qui lui donne une valeur égale, sinon supérieure à celle du Parc national de l'Engadine.

Une nouvelle intervention auprès des chefs de notre armée éloigne pour toujours le danger des tirs à balles et à obus dans la zone protégée. En effet, un ordre d'armée, daté du 6.7.43 donne toute garantie à ce sujet.

L'assemblée générale du 27 juin fut, comme le veut la tradition, précédée d'une excursion. Un pique-nique relevé de conférences en plein air par MM. Dr prof. Baer et Dr Krahenbuhl, médecin, eut lieu à la Cabane de l'Anémone, en plein centre de la Réserve. Les questions administratives furent liquidées à l'Hôtel de la Combe-Grède à Villeret. M. Fernand Pauli, industriel, présenta aux auditeurs enthousiasmés une magnifique causerie sur sa vision du Parc, illustrée d'une centaine de merveilleux clichés, dont une partie en couleurs.

Quelles sont les tâches qui attendent le Comité pour ces prochaines années? La collaboration avec Neuchâtel pour la délimitation et la surveillance de la Combe-Biosse, le développement des mesures de protection des tourbières des Pontins, la publication d'une brochure de propagande en langue allemande.

Le Comité se met résolument à l'œuvre. Il ne travaille pas pour un avenir immédiat, il ne travaille pas pour un bénéfice matériel. Son idéal est plus haut et plus lointain. Il vise à léguer à nos enfants un patrimoine de beauté franc des souillures de la civilisation.

**Extrait du rapport d'activité
de la Société pour la protection des rives du lac de Biemme
1941 - 1943**

L'A.D.I.J. entretient les meilleures relations avec la Société pour la protection des rives du lac de Biemme, dont les buts sont parallèles, dans le domaine de la protection de la nature, avec ceux de notre association. Son champ d'activité s'étend aussi sur la rive gauche jurassienne du lac de Biemme, ce qui nous engage à extraire de son rapport d'activité les quelques points intéressant le Jura bernois.

Parmi les réalisations qui intéressent le Jura bernois nous relevons les suivantes :

1. A *Alfermée* la construction d'un môle en béton a pu être évitée et remplacée par une construction en pierres.
2. Entre *Tüscherz (Känzeli)* et *Wingreis* il est question de construire un sentier de 1,50 m. de large. Le projet est au point et sera exécuté dès que les conditions économiques le permettront. La prolongation de la route à travers le vignoble de *Tüscherz* paraît devoir être définitivement abandonnée.
3. A *Tüscherz*, la Société a acquis, dans l'intention de la céder à la commune, une parcelle de vignoble à l'ouest du port ; ce terrain sera transformé en plage publique.
4. La grande maison des héritiers de la famille *Tschantré* fut transformée conformément aux plans et conseils de la société. Cet immeuble, peu intéressant avant la transformation, est devenu un joyau du site.
5. A *Douanne* il fut construit une fontaine près du *Twannbach*.
6. La société a participé avec 25.000.— fr. à la constitution du Fonds d'entretien du château du *Schlossberg* à La Neuveville. Les restaurations prévues au *Schlossberg* contribueront dans une sensible mesure à en assurer la conservation et les caractéristiques architecturales.

Ajoutons pour terminer que la Société pour la protection des rives du lac de Biemme est présidée avec distinction par M. Frey, président du tribunal de Biemme, qu'elle bénéficie de subventions de la Seva, ce qui lui permet de réaliser ses buts sans trop de difficultés financières.